

Comment le CNRS va faire revivre un procès du XVIII^e siècle, aujourd'hui

Cet après-midi, le Centre d'histoire judiciaire investit le musée de l'Hospice Comtesse pour une conférence qui sort de l'ordinaire. Il s'agira de juger Agnès Pillet, accusé du meurtre de son mari le... 11 juin 1718.

PAR VINCENT DEPECKER
vdepecker@lavoixdunord.fr

Une histoire extraite des archives du Parlement de Flandre

11 juin 1718. Henri Bugnicourt, savetier, est retrouvé mort sur une chaise à l'entrée de sa cave, rue de l'Arbre-à-Poires, à Cambrai. Sa femme Agnès Pillet est rapidement accusée d'avoir tenté de maquiller l'homicide en suicide. Mais la jeune femme dément. Cette histoire vraie est extraite des archives du Parlement de Flandre. Et si on en parle aujourd'hui c'est parce qu'elle fera l'objet d'une « conférence démo », ce mardi 28 novembre, au sein du musée de l'Hospice Comtesse, à Lille.

Au cours de cette conférence, l'équipe de médiation scientifique du Centre d'histoire judiciaire (CHJ) proposera, au détour de ce cas concret, de découvrir le fonctionnement de la justice au XVIII^e siècle. « *Après avoir entendu des témoignages, des experts, procédé à la question, puis mis en perspective cette affaire dans un contexte contemporain, il reviendra au public d'assumer une lourde mission : prendre la place d'un juge au XVIII^e siècle et trancher le sort d'Agnès* », annoncent les organisateurs.

Une précision, cet atelier ne sera pas une reconstitution d'un procès avec un jeu d'acteurs, « *l'approche reste scientifique mais à la fin, on demandera au public de juger cette affaire comme à l'époque* ». ■

Sandra Gérard, ingénieure en histoire du droit,
Sébastien Hicquebrant, documentariste au CNRS,
et Renaud Limelette, ingénieur en histoire du droit.



LILLE.



Une première dans les Hauts-de-France

Cet atelier entre dans le cadre des Échappées Inattendues. « *C'est un label CNRS qui se décline en région, et pour la première fois dans les Hauts-de-France*, explique Sandra Gérard, ingénieure en histoire et fer de lance du projet monté à Lille. *L'objectif est de faire connaître nos travaux dans un cadre ludique, accessible au grand public. Nous allons reconstituer l'affaire pour positionner le public comme un acteur d'Ancien Régime et confronter la justice de l'époque à un contexte beaucoup plus contemporain.* » À l'appui du dossier judiciaire vieux de trois siècles (quasiment complet, manquent quelques pièces médico-légales), Damien Charabidze, maître de confé-

rences en biologie à l'Université de Lille, apportera son éclairage. « *Il est spécialiste des insectes. Il s'occupera de la mise en perspective, sur ce qu'on aurait pu mettre en œuvre aujourd'hui comme moyens de manifestation de la vérité.* » Il s'agit également de faire découvrir le fonctionnement de la justice du XVIII^e siècle. « *C'est l'occasion de montrer la différence entre les preuves de l'époque et celles d'aujourd'hui, les différences de procédure, des types de peines et du sens que la société donnait à ces peines* », souligne Serge Dauchy, directeur du centre. ■



Le CHJ, qu'est-ce que c'est ?

Le Centre d'histoire judiciaire (CHJ) est une unité mixte de recherche spécialiste des questions d'histoire de la justice. Son laboratoire est installé dans les locaux de la fac de droit de Lille. « *Les gens ne connaissent pas le mécanisme de notre justice et ils ne comprennent pas souvent les raisons du fonctionnement de la justice. Notre travail, c'est de mettre en lumière le passé pour mieux s'ancrer dans le présent*, explique Sandra Gérard. *Nous faisons beaucoup de médiation auprès*

du grand public, auprès des écoles.. Nous voulons donner du sens. Et il y a du travail. Nous rencontrons des publics qui pensent qu'on a déjà utilisé la chaise électrique en France. »

Composé d'une douzaine d'enseignants chercheurs, de six ingénieurs et d'une vingtaine de doctorants, le CHJ fêtera ses 40 ans d'existence en 2024. « *Il n'existe que deux laboratoires du CNRS entièrement dédiés à l'histoire du droit*, dit Serge Dauchy. *À Lille et à Paris. Nous, nous avons une équipe pluridisciplinaire qui travaille plus spécifiquement sur le fonctionnement de la justice et sur les différents modes de résolution des conflits.* » ■

La torture passée à la question

Participer aux Échappées Inattendues (1), c'est aussi approcher les peines (infamantes ou mortelles) prononcées il y a 300 ans en France. Mais surtout les façons d'obtenir les aveux. « *À l'époque, si on torture les suspects, c'est parce qu'il n'y a pas d'autres moyens. Il fallait bien trouver une vérité* », dit Renaud Limelette, ingénieur en histoire du droit et spécialiste de l'Ancien Régime.

Ce qu'on perçoit, aujourd'hui, comme une méthode barbare était à

l'époque un outil judiciaire. « *Avec le recul, on s'aperçoit que la torture est extrêmement encadrée. Elle se fait en présence d'un médecin, les magistrats engagent leurs responsabilités. Dans l'affaire Agnès Pillet, sans dévoiler la fin, on s'aperçoit qu'elle attendait un enfant et qu'il était hors de question de torturer une femme enceinte. Raison pour laquelle le procès va durer six mois* », conclut Sandra Gérard. ■

(1) Les inscriptions se faisaient sur réservation. C'est malheureusement complet.